



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 6 mars 2012

---

## **Election municipale complémentaire dans la commune d'Echarcon**

---

Le 28 janvier 2012, le Maire de la commune d'Echarcon, Monsieur Robert Coquidé, a adressé au Préfet de l'Essonne sa lettre de démission de Maire. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Préfet a accepté sa demande le 2 mars 2012, mettant ainsi fin à son mandat, M Coquidé restant toutefois conseiller municipal.

Le conseil municipal d'Echarcon, comptant à ce jour quatorze membres, est incomplet, et par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8, ne peut élire le maire.

Aussi, il sera procédé à l'élection d'un conseiller municipal afin de reconstituer l'effectif légal de quinze membres et de rendre possible l'élection du maire d'Echarcon.

Les électeurs de la commune d'Echarcon sont convoqués le **dimanche 25 mars 2012** à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le **dimanche 1er avril 2012**.

**Les bureaux de vote seront ouverts à 8h00 et clos à 18h00.**

L'élection se fera au scrutin majoritaire à deux tours.

Nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés,
- un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Suite à cette élection complémentaire, le conseil municipal au complet sera convoqué dans la quinzaine qui suit, soit au plus tard le 16 avril 2012, pour procéder à l'élection du nouveau maire d'Echarcon et des nouveaux adjoints (L.2122-10 et L.2122-14 du CGCT).

### **Contacts presse Préfecture :**

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la Communication Interministérielle :  
☎ 01 69 91 90 36 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – mel [nathalie.rousselet@essonne.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.pref.gouv.fr)
- Marie-José DACHE, Bureau de la Communication Interministérielle :  
☎ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – mel [marie-jose.dache@essonne.pref.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.pref.gouv.fr)